

3

En cas de problème

Le robot ne se plaque pas bien au fond de la piscine.

Il reste de l'air dans la coque de l'appareil. Reprenez les opérations d'immersion en respectant point par point les étapes décrites précédemment. Retournez bien le robot en le maintenant immergé pour que l'air bloqué dans la coque s'échappe. Pressez bien les mousses pour faire échapper l'air.

Le robot ne monte pas ou plus sur les parois.

Il peut y avoir 3 raisons :

- Le sac filtre est plein ou encrassé : il suffit de le nettoyer.
- Bien que l'eau paraisse limpide, il y a dans votre bassin des algues microscopiques, non visibles à l'œil nu, qui rendent les parois glissantes et empêchent le robot de grimper. Faites alors une chloration choc et baissez légèrement le pH. **Ne laissez pas le robot dans l'eau pendant le traitement choc.**
- De l'eau s'est introduite dans la poignée. Videz-la et changez le bouchon défectueux.

NB : le fait de ne pas monter sur les parois n'entraîne pas de conséquences importantes sur le nettoyage du bassin qui se fait surtout sur le fond. Comme le Sweepy M3™ peut tourner, il nettoiera quand même toute la surface du fond.

Le robot n'exécute aucun mouvement.

- Vérifiez que la prise de courant sur laquelle le coffret de commande est raccordé, est bien alimentée.
- Vérifiez que vous avez bien :
 - placé l'interrupteur «I/O» sur «I»,
 - appuyé sur le bouton-poussoir «départ»,

Si vous avez sélectionné le mode manuel, vérifiez que le bouton commandant le sens de marche est positionné en avant ou en arrière, mais pas sur la position intermédiaire.

Si le problème persiste, contactez votre revendeur.

L'efficacité du nettoyage semble diminuer.

Vérifiez que la surface des mousses n'est pas devenue lisse. En règle générale, il est conseillé de changer les mousses après une saison d'utilisation.

4

Votre sécurité

Votre Sweepy M3™ a été fabriqué en conformité avec les normes les plus rigoureuses. Pour profiter de votre appareil en toute sécurité, respectez les indications suivantes :

- Ne raccordez le coffret de commande qu'à une prise de courant équipée d'une borne de terre et protégée par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de 30 mA maximum.

- Éloignez le coffret de commande d'au moins 3,5 mètres par rapport au bord du bassin, et évitez de l'exposer directement au soleil.
- **Ne laissez jamais personne se baigner lorsque votre robot est dans la piscine.**
- Afin d'éviter tout risque de choc électrique, n'ouvrez jamais le coffret de commande électronique. Faites appel à un technicien qualifié.
- N'essayez jamais de réparer le câble d'alimentation secteur. Contactez le Service Après-Vente pour le faire remplacer par la pièce détachée d'origine afin d'éviter un danger.

Votre garantie

5

• Conditions

Nous avons apporté tous nos soins et notre expérience technique à la réalisation de notre matériel.

Celui-ci a fait l'objet de contrôles qualité.

Nous apportons régulièrement des améliorations ou des modifications à nos modèles qui tiennent compte des avancées technologiques. Il est bien entendu que ces perfectionnements ne peuvent être ajoutés aux modèles précédents dans le cadre de l'application de notre garantie.

Si malgré toute l'attention et le savoir-faire apportés à la fabrication de nos produits, vous aviez à mettre en jeu notre garantie, celle-ci ne s'appliquerait qu'au remplacement gratuit des pièces défectueuses. Les frais de transport et de main d'œuvre demeurant à votre charge.

La garantie ne s'appliquera pas en cas d'accident, écrasement, détérioration dus à des causes extérieures ou indépendantes du défaut constaté.

La garantie est annulée de plein droit si l'appareil a subi l'intervention d'un tiers, étranger à nos ateliers ou à un réparateur non agréé par nous, ou si des modifications ont été apportées sans notre accord écrit. La garantie est également annulée de plein droit en cas d'utilisation non conforme à la notice d'utilisation accompagnant l'appareil lors de son achat.

Sont exclus de la garantie :

- L'usure normale des pièces d'usure comme les chenilles, les brosses mousse ou caoutchouc, les courroies ou les sacs filtre.
- Les dégâts électriques causés par la foudre ou un mauvais raccordement électrique.
- La casse due aux chocs.

En aucun cas, la réparation ou le remplacement effectué au titre de la garantie ne peut avoir pour effet de proroger ou de renouveler le délai de garantie de l'appareil.

• Durée de la garantie

Votre Sweepy M3™ est garanti contre tout défaut pendant une période de 2 ans à compter de la date de votre achat. Pour bénéficier de cette garantie, merci de nous retourner la carte ci-jointe.

• Objet de la garantie

Pendant la période de garantie définie ci-dessus, toute pièce reconnue défectueuse sera remise en état ou échangée par le constructeur par une pièce neuve ou en état de bon fonctionnement.

Dans tous les cas, les frais de déplacement et de main d'œuvre seront à la charge de l'utilisateur. En cas de retour en atelier, les frais de transport aller-retour seront à la charge de l'utilisateur, les frais de main d'œuvre restent à la charge du constructeur.

L'immobilisation et la privation de jouissance d'un appareil en cas de réparation éventuelle ne sauraient donner lieu à indemnités. En tout état de cause, la garantie légale du vendeur continue à s'appliquer en vertu de l'article 4 du décret n° 78-464 du 24 Mars 1978.

La garantie légale de l'article 1641 du code civil s'applique.

• Avaries de transport

Les appareils voyagent toujours aux risques et périls de l'utilisateur. Il appartient à celui-ci, avant de prendre livraison de l'appareil, de vérifier qu'il est en parfait état. Notre responsabilité ne saurait être engagée à ce sujet.

6

Conformité

Cet appareil a été conçu et construit selon les normes suivantes :

- NF EN 50 081-1 Juin 1992
Compatibilité électromagnétique - Norme générique émission
Partie I : résidentiel, commercial et industrie légère
- NF EN 50 082-1 Juin 1992
Compatibilité électromagnétique - Norme générique immunité
Partie I : résidentiel, commercial et industrie légère
- NF EN 60 335-2-41 Avril 1996
Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues
Deuxième partie : Règles particulières pour les pompes électriques pour liquides ne dépassant pas 35°C.

Note complémentaire au marquage CE

Le robot de nettoyage pour piscine Sweepy M3™ est marqué CE selon les directives :

- C.E.M. 89/336/CEE et 92/31/CEE
- Basse Tension 73/23/CEE

vis-à-vis desquelles il est conforme.

Le produit a été testé dans les conditions normales d'utilisation.